

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 11 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DEVE 101 Subvention (2 000 euros) à l'association CLCV 75 (Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie de Paris) pour la réalisation et la diffusion d'un dépliant sur l'amélioration des performances énergétiques des copropriétés parisiennes.

M. René DUTREY, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association CLCV 75 (Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie de Paris) pour la diffusion d'un dépliant sur l'amélioration des performances énergétiques de copropriétés parisiennes ;

Sur le rapport présenté par Monsieur René DUTREY au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association CLCV 75 (Union Départementale de la Consommation, du Logement et du Cadre de vie de Paris) dont le siège social est situé 29 rue Alphonse Bertillon (15^{ème}).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 833, nature 6574, ligne VF 23003, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2013.